Questions orales

Des voix: Règlement.

M. Trudeau: Madame le député sait que 75 p. 100 de ceux qui travaillent à temps partiel sont des femmes. Le ministre a de plus parrainé une campagne publicitaire nationale d'un million de dollars portant sur l'emploi des femmes et il a entrepris une étude du régime d'assurance-chômage en vue d'en supprimer les dispositions discriminatoires . . .

Des voix: Règlement.

M. Trudeau: Il a entrepris une étude de l'immigration en vue d'aider . . .

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. Je rappelle aux députés que, lorsqu'une question est exceptionnellement longue, il n'y a pas de raison que la réponse ne puisse pas être tout aussi longue.

M. Clark: C'est ça un président impartial?

Des voix: Oh, oh!

[Français]

Mme le Président: A l'ordre! C'est un petit incident vraiment sans importance. Il faut continuer la période des questions orales. La parole est à l'honorable député de Kingston et les Îles.

• (1420)

[Traduction]

LA MANIPULATION DES MEMBRES DU CONSEIL PAR LE MINISTRE

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, ma dernière question s'adresse au ministre chargé de la situation de la femme, qui pourrait s'inspirer de l'exemple donné par M^{me} Doris Anderson pour ce qui est du respect des principes. Le ministre a déclaré carrément l'autre jour, comme en fait foi le compte rendu, qu'aucune pression n'avait été exercée. D'après un document exposant la chronologie des événements qui ont abouti à ce fiasco, l'adjointe du ministre, M^{me} Nancy Connolly, est censée avoir dit à M^{me} Anderson et à son comité exécutif, le 7 janvier dernier, que le ministre était résolu à remplacer la conférence par des conférences régionales.

Étant donné ce document et ce témoignage—et il y en a de nombreux autres—je voudrais que le ministre nous dise s'il tente encore de réfuter l'accusation voulant que des pressions aient été exercées et que son bureau ait manipulé les membres du conseil et si, à la suite de cette affaire, il ne devrait pas renoncer à cette responsabilité.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, le député apprendra sans doute avec intérêt que les membres du conseil exécutif qui ont assisté à cette réunion ont signé une déclaration sous serment précisant que le document était entaché d'erreurs. Cette déclaration a été enregistrée chez un avocat. J'ignore ce que contient ce document puisque je ne l'ai pas vu. A en croire sa déclaration, le député a pour sa part eu connaissance d'un document confidentiel que personne d'autre n'a pu consulter; tout ce que je sais, c'est qu'une déclaration affirmant que le document était mal rédigé a été enregistrée chez un avocat.

Je me contenterai de répéter aux députés qu'aucune pression politique n'a été exercée. C'est à la demande des membres du comité exécutif que la réunion a eu lieu. Ces derniers m'ont demandé mon avis et je me suis exécuté. Je leur ai dit qu'il leur appartenait de décider et que nous accepterions leur décision dans un cas comme dans l'autre. Le conseil exécutif s'est prononcé, après quoi tous les membres du conseil ont ratifié la décision. C'est une façon très démocratique de procéder, et ceux qui défendent l'indépendance du conseil devraient se souvenir que la meilleure façon de la sauvegarder, ce serait de respecter la décision qui a été prise par une assemblée de personnes qui militent activement en faveur de la cause des femmes dans notre pays.

LA RÉORGANISATION DU CONSEIL

M. Walter McLean (Waterloo): Madame le Président, étant donné la controverse suscitée par ce qu'on a ou n'a pas dit des décisions que le gouvernement aurait imposées au Conseil consultatif de la situation de la femme, et étant donné la réaction de la population, telle que l'a exprimée Lynn MacDonald, présidente du Comité d'action nationale sur la situation de la femme, organisme groupant 150 associations féminimes de toutes les régions du Canada, lorsqu'elle a dit que le Comité allait reconsidérer son attitude vis-à-vis d'un conseil consultatif nommé par le gouvernement, j'aimerais demander au ministre s'il va songer sérieusement à réaménager le Conseil consultatif actuel et à en élargir le cadre de façon que les associations féminines puissent compter sur l'impartialité des opinions qu'il exprime.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, en réponse à la question du député, je dirai que nous sommes entièrement disposés à examiner les améliorations qui pourraient être apportées au Conseil. J'ajoute, cependant, qu'à mon avis, le Conseil a déjà prouvé sa grande valeur en faisant des recommandations d'importance majeure au sujet de la constitution. Le gouvernement a tenu compte de ses instances en apportant des modifications à la charte. En fait, les députés de ce côté-ci de la Chambre sont les seuls qui aient appuyé vigoureusement ces propositions en les incorporant à la charte des droits que l'opposition rejette carrément. Si quelqu'un défend les droits de la femme, c'est bien notre parti. D'autre part, nous sommes certes prêts à rencontrer les membres du Conseil pour discuter de la possibilité d'en améliorer le fonctionnement et les méthodes.

LA RECOMMANDATION PROPOSANT QUE LE CONSEIL RELÈVE DU PARLEMENT

M. Walter McLean (Waterloo): Madame le Président, ce que le ministre est en train de nous dire, c'est que le Conseil va en fait continuer à servir d'instrument politique. Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre et elle porte sur une question de politique se rapportant au Conseil et à la Chambre. La Commission royale d'enquête sur la situation de la femme a recommandé en 1970 que le Conseil ne soit pas comptable devant un ministre mais par le biais d'un ministre, comme c'est le cas de la Commission des droits de la personne et du vérificateur général. Les femmes représentent 52 p. 100 de notre population et elles devraient pouvoir être entendues. Bien que de nombreuses femmes compétentes siègent dans cette enceinte, il n'en demeure pas moins que les femmes sont encore très mal représentées. Le premier ministre va-t-il tenir compte de cette recommandation et prendre des dispositions pour que la Chambre reçoive les rapports sur les mesures prises par le Conseil consultatif.